

AUGMENTER LES SALAIRES
GARANTIR ET AMELIORER NOS DROITS
OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Cher-e collègue, du 1er au 8 décembre prochain, nous allons toutes et tous élire nos représentant-es à la Commission Administrative Paritaire des agents de la Catégorie B.

Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics sont attaqués, ce scrutin est très important pour toutes et tous les fonctionnaires.

Les agents de la catégorie B sont les maillons

indispensables au bon fonctionnement des collectivités et des services, mais leurs compétences et qualifications sont insuffisamment reconnues.

Il est urgent que leurs grilles de salaires et leurs carrières soient revalorisées et améliorées.

C'est, pour la FSU, une priorité syndicale.

À quoi sert la CAP ?

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue cependant à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière individuelle des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus de demande de télétravail, examen de refus de certains congés spécifiques...

La FSU milite pour la suppression de la loi de 2019 dite loi de Transformation de la Fonction Publique qui a évincé les représentants du Personnel sur les questions d'avancement de grade et de promotion interne des agents.

Aujourd'hui, le seul recours des agents est de démontrer au Tribunal Administratif que l'employeur ne respecte pas les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

LA FSU TERRITORIALE



Revendique et s'engage

POUR

- * La **NOMINATION** des agents après réussite à concours ou examen
- * Permettre et améliorer l'accès au **TELETRAVAIL**
- * Faire respecter les **DROITS A CONGES**
- * Défendre des agents victimes de **HARCELEMENT**
- * Garantir le droit de **DEROULER SUR L'ENSEMBLE DE SON CADRE D'EMPLOI** ce qui devrait figurer dans les LDG
- * **AUGMENTER LE REGIME INDEMNITAIRE**, réduire les écarts (à niveau de responsabilité équivalent)



Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre défense.

La FSU souhaite le maintien de la communication des tableaux d'avancements et de promotion interne pour continuer à avoir connaissance des propositions des Services et des Directions et à défendre vos droits dans la plus grande transparence.

Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqué-es dans un syndicat responsable et indépendant.

Vos élu-es FSU agissent



- * Vous informer et garantir **VOS DROITS**
- * Vous garantir **UN MEILLEUR DEROULEMENT DE CARRIERE**
- * Exiger la **TRANSPARENCE** pour les promotions et les avancements de grade
- * Exiger **DES RATIOS D'AVANCEMENT A 100%**
- * Obtenir une **EGALITE PROFESSIONNELLE REELLE** entre les femmes et les hommes

La catégorie B est la plus mal traitée de la Fonction Publique Territoriale. L'instauration d'examen professionnel pour chaque avancement de grade bloque les possibilités de dérouler sur l'ensemble de son cadre d'emploi.

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la FPT et des collectivités ainsi que le respect des agent-es de catégorie B. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16% de pouvoir d'achat, soit deux mois de salaire.

La FSU est



- * **L'AUGMENTATION IMMEDIATE DE 300€ NETS** du traitement indiciaire
- * Un **SALAIRE MINIMUM DE 1800€ NET**
- * **LA REVALORISATION INDICIAIRE DES GRILLES** dès le début de carrière
- * **L'INDEXATION SUR L'INFLATION** de la valeur du point d'indice
- * Un **VERITABLE DEROULEMENT DE CARRIERE** qui reconnaisse les qualifications
- * Une **FORMATION CONTINUE GARANTIE** tout au long de la carrière
- * **L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE**
- * **POUR UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIERE** dès 60 ans
- * Une **PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU** avec une prise en charge significative des employeurs

LA FSU TERRITORIALE
ensemble
AU QUOTIDIEN

